

Département du BAS-RHIN

Arrondissement de HAGUENAU

Nombre des conseillers élus : 15

Conseillers en fonction : 15

Conseillers présents : 13

COMMUNE DE DAMBACH

**Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du 27 janvier 2023

Sous la présidence de Monsieur Joël HERZOG, Maire

Le Conseil Municipal a été convoqué en date du 20 janvier 2023

Membres présents : Mmes Angélique EHALT, Josée JOND, MM. Cédric BOCQUEL, Fabien EYERMANN, Christophe GASSER, Christian HUNCKLER, Valentin LETT, Martial NEUSCH, Benoît ROTH, Sébastien ROTH, Christophe STOECKEL, Gérard WAMBST.

Membres excusés :

M. Francis HOFFMANN a donné procuration à Madame Josée JOND,
Mme Jessica LEICHNAM,

Martial NEUSCH a été nommé secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

Avant l'ouverture de la séance, Monsieur le Maire propose :

- d'enlever le point 7 à l'ordre du jour :

* Demande de subvention – Collectivité européenne d'Alsace – aménagement d'aires de jeux

Objet : N° 1) Communications du Maire

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal sur les points suivants :

- Suite aux différents retours très positifs sur la fête des Noël des personnes âgées qui a eu lieu au restaurant du Windstein, il est décidé de reconduire cette formule pour 2023,
- Le livret contenant les articles parus dans les DNA EN 2022 est disponible en mairie,
- La rencontre avec le technicien de l'ONF au sujet des travaux à réaliser en forêt communale,
- Le nouveau site pour l'implantation de l'antenne de téléphonie mobile a été trouvé, et sera installé au bout de la rue du couvent en forêt privée,
- Les travaux de terrassement du site de dépôt des déchets verts sont réalisés.

Objet : N°2) Adoption du Procès-verbal du 9 décembre 2022

Mis aux voix, le procès-verbal de la séance du 9 décembre 2022 est adopté à l'unanimité

Objet : N°3) Convention de financement – Fondation du Patrimoine

Monsieur le Maire rappelle que le projet de restauration des deux églises a été validé et les travaux de rénovation ont débuté. Vu l'importance des coûts pour la restauration du patrimoine culturel de nos églises de Dambach et de Neunhoffen, Monsieur le Maire a sollicité la Fondation du Patrimoine – délégation Alsace en vue d'obtenir une aide financière pour la sauvegarde des bâtiments qui a décidé d'octroyer son soutien. Ce soutien viendra compléter les dons effectués par les généreux donateurs ainsi que les subventions du Grand Est et de la Collectivité européenne d'Alsace. Les modalités de financement sont inscrites dans la convention qui est jointe à la présente délibération.

**Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité,
approuve**

- **la convention de financement de la Fondation du Patrimoine et ses modalités autorise**
- **Monsieur le Maire à signer la convention de financement avec la Fondation du Patrimoine**

Objet : N°4) Objectifs 2023

Monsieur le Maire présente l'ensemble des objectifs 2023

Installation d'un portillon aspiration point d'eau naturel
Eclairage au niveau des chicanes
Programmeur : chauffage au Mille Club
Travaux église de Neunhoffen (toiture + ravalement église et clocher)
Travaux église de Dambach (ravalement de l'église / parvis / mur en grès)
Remplacement des douches vestiaires football club
Fourniture de matériel pour la restauration du mur au stand de tir
Remplacement du chauffe-eau au camping
Aire de jeu à l'école
Aire de jeux au Mille Club
Achat de décorations de Noël
Acquisition d'une licence IV
Travaux d'aération du terrain de football
Installation de stores école primaire et maternelle

**Le Conseil Municipal, après délibération, et l'unanimité,
décide**

- **de valider l'ensemble des objectifs au titre de l'année 2023**

Objet : N°5) Demande de subvention « une rose un espoir » – édition 2023

Monsieur le Maire informe que l'association « une Rose, un Espoir » a sollicité la commune pour un soutien sur le financement des roses qui seront proposées contre un don à la population.

**Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité,
décide**

- **de ne pas accorder de subvention pour le financement des roses**

Objet : N°6) Demande de subvention – Dotation Equipement des Territoires Ruraux (DETR) – aménagement d’aires de jeux

a) Installation d’aire de jeux – loisirs en dehors des cours d’école

Monsieur le Maire expose le projet d’installation d’une aire de jeux à proximité du city stade. Ces jeux contribueront au développement de l’activité touristique et des loisirs situés aux abords de l’aire naturelle de camping. Il est prévu d’aménager une plateforme de jeux accessibles aux enfants d’âge différent (jeux à ressort, structure réunissant plusieurs agrées, balançoire, pyramide avec filet, mur d’escalade) mais également un espace de repos qui pourra accueillir les parents, et les estivants. Cet ensemble complétera les infrastructures déjà existantes dans ce site. Ainsi, Monsieur le Maire détaille les travaux à prévoir comme suit :

- Travaux préparatoires	28 000.00 € HT
- Mise en place d’une clôture	8 000.00 € HT
- Mise en place des jeux	31 000.00 € HT
- Mise en place de bancs	1 500.00 € HT
- TOTAL	68 500.00 € HT

**Le Conseil Municipal, après délibération, et à l’unanimité,
retient**

- le projet d’installation d’aire de jeux – loisirs en dehors des cours d’école

approuve

- le plan de financement suivant :

Montant HT des travaux : 68 500.00 €

Subvention DETR 42 % : 28 770.00 €

Subvention CeA 38 % : 26 030.00 €

Récupération FCTVA : 13 484.09 €

Charge communale : 13 915.91 €

Total TTC : 82 200.00 €

décide

- de solliciter la subvention au titre de la DETR à hauteur de 42 %

charge

- Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à la réalisation de ce projet

b) Aire de jeux – enceinte de l’école

Monsieur le Maire expose le projet d’installation d’une aire de jeux dans l’enceinte de l’école. Pour agrémenter la cour de l’école, un nouvel enrobé avec des traçages pour la pratique d’activité sportive a déjà été réalisé. Il est prévu d’installer des jeux d’extérieurs (balançoire double, nid d’abeille) pour améliorer le temps de la récréation afin de favoriser l’éveil de l’élève mais aussi contribuer à son développement physique. Ainsi, Monsieur le Maire détaille les travaux à prévoir comme suit :

- Travaux préparatoires	5 300.00 € HT
- Mise en place des jeux	5 900.00 € HT
- TOTAL	11 200.00 € HT

**Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité,
retient**

- le projet d'aménagement d'aire de jeux – enceinte de l'école

approuve

- le plan de financement suivant :

Montant HT des travaux : 11 200.00 €

Subvention DETR 42 % : 4 704.00 €

Subvention CeA 38 % : 4 256.00 €

Récupération FCTVA : 2 204.70 €

Charge communale : 2 275.30 €

Total TTC : 13 440.00 €

décide

- de solliciter la subvention au titre de la DETR à hauteur de 42 %

charge

- Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à la réalisation de ce projet

Monsieur le Maire suggère qu'une commission pour le choix des jeux soit créée. Ainsi, Madame Angélique EHALT, Messieurs Fabien EYERMANN, Valentin LETT, Martial NEUSCH, Benoît ROTH, Sébastien ROTH sont désignés membres.

**Objet : N°7) Groupement de coopération Sociale et Médico-sociale GCSMS –
l'accueil familial du Bas-Rhin – autorisation donnée au Maire pour ester en
justice – annulation des arrêtés portant mandatement d'office**

Monsieur le Maire rappelle que la commune a procédé au règlement de la créance suite aux arrêtés du 14 décembre 2022 ordonnant l'inscription d'office d'une somme totale de 98 408.53 € (34 897.21 € et 63 511.32 € visant à couvrir les dettes de la structure du GCSMS en sa qualité de membre. Néanmoins, une partie des loyers réclamés ne seraient pas dus et par conséquent la commune conteste le caractère obligatoire de la dépense et demande l'annulation des arrêtés portant mandatement d'office. Ainsi, il y a lieu d'autoriser le Maire à défendre les intérêts de la commune dans cette affaire et de désigner l'avocat qui représentera les intérêts de celle-ci en justice.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :
autorise**

- Monsieur le Maire à représenter la commune dans ces affaires devant le Tribunal
Administratif de Strasbourg

autorise et désigne

- La Selarl BAZIN et associés, représenté par Maître Jacques BAZIN, Avocat au
barreau de Paris, dont le siège social est sis 56 rue de Londres 75 008 Paris, pour
représenter les intérêts de la commune dans le cadre de cette affaire

Monsieur le Maire précise qu'un nouveau recours a été adressé à l'encontre de la collectivité.

Objet : N°8) Acquisition de la licence IV du restaurant du Hohenfels

Monsieur le Maire a été sollicité par les propriétaires du restaurant du Hohenfels au sujet de la cession de la licence IV, suite à la fermeture de l'établissement. Monsieur le Maire suggère l'acquisition de cette licence pour la conserver au sein de la commune. Monsieur le Maire précise que l'acquisition est soumise à l'obtention de l'autorisation d'exploitation qui sera délivrée à une personne physique qui aura préalablement suivi un stage.

Le Conseil Municipal, après délibération, et à la majorité (CONTRE : Mesdames Angélique EHALT, Josée JOND, Messieurs Cédric BOCQUEL, Fabien EYERMANN) décide

- de proposer aux propriétaires du restaurant du Hohenfels l'acquisition de la licence IV au prix de 3 000.00 €

Objet : N°9) Subvention ravalement de façades

Monsieur Christophe GASSER présente au Conseil Municipal quatre demandes de subvention au titre de ravalement de façades au nom de :

- Monsieur Roger MUTZIG pour le logement sis à Dambach Neunhoffen – 9 A annexe Neudoerfel - pour un montant de 750 €
- Madame Suzanne WAMBST pour le logement sis à Dambach Neunhoffen – 4 rue du Château d'eau – pour un montant de 540 €
- Monsieur Charles HUNCKLER pour le logement sis à Dambach Neunhoffen – 2 rue Principale – pour un montant de 330 €
- Madame Suzanne MAES pour le logement sis à Dambach Neunhoffen – 9 a rue de l'école – pour un montant de 540 €

Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité, décide

d'accorder une subvention :

- **Monsieur Roger MUTZIG pour le logement sis à Dambach Neunhoffen – 9 A annexe Neudoerfel - pour un montant de 750 €**
- **Madame Suzanne WAMBST pour le logement sis à Dambach Neunhoffen – 4 rue du Château d'eau – pour un montant de 540 €**
- **Monsieur Charles HUNCKLER pour le logement sis à Dambach Neunhoffen – 2 rue Principale – pour un montant de 330 €**
- **Madame Suzanne MAES pour le logement sis à Dambach Neunhoffen – 9 a rue de l'école – pour un montant de 540 €**

Objet : N°10) Divers

* Monsieur Christophe GASSER présente les demandes de déclarations préalables de travaux déposées depuis le 9 décembre,

* Droit de préemption Urbain

La Commune a transmis la déclaration à la Communauté de Communes du Pays de Niederbronn-les-Bains pour renoncer à faire valoir son droit de préemption concernant les ventes des biens suivants :

Section 15 parcelle 70/2, lieu-dit «10 route de Philippsbourg – Neunhoffen »

* En vue de la construction d'une nouvelle salle, une commission est créée les membres sont : Madame Josée JOND, Messieurs Christophe GASSER, Valentin LETT, Martial NEUSCH, Benoît ROTH, Sébastien ROTH, Christophe STOECKEL, Gérard WAMBST. Cette commission sera compléter avec des membres d'associations,

* Réunion de la commission fleurissement le mardi 7 février à 19 heures en mairie,

* Madame Josée JOND demande l'état d'avancement de l'élagage au niveau de la ligne électrique au Neudoerfel, Monsieur le Maire n'a pas eu de retour, une relance sera effectuée,

* Monsieur Gérard WAMBST indique qu'un véhicule stationne sur le trottoir route de Philippsbourg, Monsieur le Maire va prendre contact avec le propriétaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt-deux heures quinze minutes



Dambach, le 9 février 2023.
Le secrétaire de séance,
Martial NEUSCH